



## **REGLEMENT REGIONAL IDF DE L'ARBITRAGE 2021/2022**

### **1. Règles générales**

- 1.1.** Tous les matchs doivent être arbitrés par 2 arbitres quelque soit la catégorie ou le niveau de championnat.
  - 1.1.1.** Ceci inclut les matchs joués sur terrains réduits, auquel cas deux arbitres par terrain sont requis
- 1.2.** Toute infraction aux règles définies dans ce règlement est sanctionnée par une pénalité financière de niveau 1.
  - 1.2.1.** Ces pénalités sont limitées à 2 pénalités financières de niveau 1 par journée pour les règles relatives aux catégories jeunesse U9 à U20.
  - 1.2.2.** Ces pénalités sont dues en fin de saison et conditionnent le droit à l'inscription la saison suivante.
  - 1.2.3.** Toute pénalité financière pour défaut de diplôme d'un arbitre peut être annulée si cet arbitre obtient le diplôme requis avant le 15 juin 2022.
- 1.3.** Les indemnités des arbitres sont celles définies dans le barème national
  - 1.3.1.** Si aucune indemnité n'est prévue dans le barème national ou dans le présent règlement alors le montant est laissé libre.
  - 1.3.2.** Sauf exceptions prévues dans le règlement des catégories (notamment certaines phases finales où les arbitres sont désignés et indemnisés par la Commission Roller Hockey IDF), l'indemnisation des arbitres est à la charge des clubs accueillant les plateaux dans le cas des catégories jeunesse et à la charge des clubs des équipes désignées comme équipe A pour les catégories senior.

### **2. Arbitres référents**

- 2.1.** Les arbitres référents sont mentionnés dans les règles particulières aux U9 et U11 (tout arbitre majeur diplômés D1 ou plus) ainsi qu'en U13 à U17 (arbitres listés dans l'Annexe 1)
- 2.2.** Un arbitre référent ne doit pas occuper de fonctions d'officiel (d'équipe ou de match) durant le plateau autre que celle d'arbitre. Il doit être en mesure de d'arbitrer lui-même une rencontre au besoin.
- 2.3.** L'arbitre référent est également inscrit sur le rapport de match ou la feuille d'émargement avec son nom et numéro de licence en précisant sa fonction.
- 2.4.** Les arbitres référents peuvent ou non être indemnisés par le club d'accueil. Le barème recommandé est de 50 à 90€ (hors déplacement) selon le nombre de matchs et la catégorie concernée.
- 2.5.** Un arbitre référent sur un plateau jeunesse U13 à U17 peut faire une demande auprès de la Commission Roller Hockey IDF pour un prêt d'oreillette afin d'assurer une meilleure supervision des matchs.

### **3. Catégories U9 et U11**

- 3.1.** Tout arbitre à partir de la catégorie d'âge U14 et diplômé D1 ou plus peut officier.



**3.2.** Tout licencié de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie de jeu du match peut officier sous la supervision d'un arbitre référent du plateau.

#### **4. Catégorie U13**

**4.1.** Tout arbitre à partir de la catégorie d'âge U16 et diplômé D1 ou plus peut officier.

**4.2.** Les arbitres U14 ou U15 diplômés D1 peuvent officier avec deux possibilités :

- En binôme avec un arbitre majeur diplômé
- En binôme avec un arbitre mineur diplômé et sous la supervision d'un arbitre référent parmi la liste des arbitres en Annexe 1 (ou la liste mise à jour disponible sur demande à la Commission Roller Hockey IDF)

**4.3.** Un arbitre mineur ou majeur non diplômé ne peut officier qu'en binôme avec un arbitre majeur et diplômé D1 ou plus.

#### **5. Catégorie U15**

**5.1.** Tout arbitre majeur et diplômé D1 ou plus peut officier.

**5.2.** Les arbitres mineurs U16 et plus diplômés D1 peuvent officier avec deux possibilités :

- En binôme avec un arbitre majeur diplômé
- En binôme avec un arbitre mineur diplômé et sous la supervision d'un arbitre référent parmi la liste des arbitres en Annexe 1 (ou la liste mise à jour disponible sur demande à la Commission Roller Hockey IDF)

**5.3.** Un arbitre mineur ou majeur non diplômé ne peut officier qu'en binôme avec un arbitre majeur et diplômé D1 ou plus.

#### **6. Catégorie U17**

**6.1.** Tout arbitre majeur et diplômé D1 ou plus peut officier.

**6.2.** Les arbitres mineurs U18 et plus diplômés D1 peuvent officier avec deux possibilités :

- En binôme avec un arbitre majeur diplômé
- En binôme avec un arbitre mineur diplômé et sous la supervision d'un arbitre référent parmi la liste des arbitres en Annexe 1 (ou la liste mise à jour disponible sur demande à la Commission Roller Hockey IDF)

**6.3.** Un arbitre mineur ou majeur non diplômé ne peut officier qu'en binôme avec un arbitre majeur et diplômé D1 ou plus.

#### **7. Catégorie U20 IDF**

**7.1.** Un des deux arbitres doit être diplômé D2 ou plus, le second doit être diplômé D1 ou plus.

#### **8. Challenge Loisir IDF**

**8.1.** Il n'y a pas de niveau de diplôme requis pour l'arbitrage en Challenge Loisir IDF

#### **9. Championnat Régional IDF**

**9.1.** Un des deux arbitres doit être diplômé D2 ou plus, le second doit être diplômé D1 ou plus.



## 10. Championnat Pré-national, phase régionale

**10.1.** Les deux arbitres doivent être diplômés D2 ou plus.

**10.2.** En phase finale la désignation des arbitres est à la charge de la Commission Roller Hockey IDF et leur indemnisation est à la charge des clubs participants (à parts égales pour l'ensemble du plateau).

### ANNEXE 1 : Arbitre référents jeunesse

#### **Rôles et engagements des superviseurs sur les plateaux jeunesse :**

- Le superviseur ne peut pas endosser d'autres rôles officiels durant le plateau
- Accompagnement des jeunes arbitres diplômés présents
- Aide aux vérifications administratives d'avant match
- Apporter des conseils aux arbitres avant le match, à la mi-temps, après le match
- Expliquer son rôle auprès des coachs des 2 équipes.
- En cas de soucis, gérer les conflits coach/jeunes arbitres. Il est garant de la bonne tenue arbitrale de l'ensemble du plateau.
- En cas de renouvellement de soucis, le superviseur doit être en capacité de s'équiper afin de monter sur le terrain pour prendre le relais de l'un des jeunes arbitres.

#### **Listes des superviseurs « jeunesses » listés par la Commission pour les plateaux jeunesse U13 à U17 :**

*(Sous réserve de toujours figurer sur la liste des arbitres en activité en 2021/2022, la liste peut être actualisée en cours de saison sur demande examinée par le responsable régional de l'arbitrage)*

Antony: Tony Van De Walle (D2) & Emerick Kerloch (D3)

Asnières : Hugo Clément (D2), William Escande (D3), Pierre Catouaud (D4)

Aubergenville : Thomas Brier (D3) & Jean-Baptiste Peiger (D3)

Blanc-Mesnil : Kamel Msaddek (D2) & Thierry Pimel (D2)

Boutigny : Stéphane Peyre (D2) & Jordan Verneau (D2)

Breuillet : Sylvain Pernelle (D2)

Cergy : Marie Maltaverne (D2) & Thibault Fontanel (D3)

Collégien : Richard Burny (D2) & Johann Cauchin (D4)

Dourdan : Charley Dall'agnol (D2), Marc Puifoucat (D2), John Scherrer (D2)

Elancourt : Julien Le Coz (D3)



Garges : Louis Adrianasolo (D2) & Ali Djabali (D3)

Gennevilliers : Christophe Chauvin (D4)

Les Ulis : Julien Jacob (D2) & Vladimir Zhyhota (D2)

Maison Laffite : Dorian Aquila (D2)

Paris 13 : Léonard Glazman (D3) / Léo De Leiris (D4)

Ris : Loic Besson (D2), Thomas Boyard (D2), Olivier Boyard (D2), Erick Couturier (D3), Cédric Pugin (D4),  
Elise Besson (D5)

Viarmes : Christopher Wyntein (D2)

Viry : Raphael Lorenzo (D2) & Cédric Martin (D3)

COEGF : Eric Lepinoit (D4)

### **Listes et rôles des superviseurs IDF**

*Ces arbitres peuvent assurer des supervisions sur matchs régionaux jeunesse et sénior sur désignations de la Commission Roller Hockey IDF, ils peuvent assurer également un rôle de suivi des arbitres et participent au plan de développement des clubs pour le volet arbitrage*

Cédric PUGIN, Elise BESSON, Eric LEPINOIT, Christophe CHAUVIN, Erick COUTURIER, Guillaume GAUCCI